Redynamisation commerciale et artisanale du Centre Commercial de Brulard - Attribution d'une subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur: La Ville de Besançon est engagée dans un processus de soutien à l'activité commerciale et artisanale du quartier Brulard, en partenariat avec l'Etat, l'Office Municipal d'HLM et la Chambre de Métiers, pendant les travaux liés à la réhabilitation de la Cité.

Le financement interviendrait ainsi :

- 26 000 F de l'Etat au titre du Contrat de Ville,
- 25 000 F de l'Office Municipal d'HLM,
- 40 000 F de la Chambre de Métiers du Doubs,
- 30 000 F de la Ville,
- 20 000 F de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Municipal est invité à voter une subvention de 30 000 F à la Chambre de Métiers du Doubs, maître d'oeuvre de cette opération, à prélever sur les crédits du BP 97, compte 92.98.65748.30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie - Emploi - Tourisme et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 13 mai 1997.